

- II -

## *Une brève histoire du protocole*

L'importance du protocole est ancienne, spécialement en Europe. Elle ne s'est jamais démentie : « *On sait quelle importance est attachée au cérémonial dans les cours de tous les rois de l'Europe. L'histoire nous apprend qu'il en a été de même à peu près à toutes les époques*<sup>7</sup>. » Il en fut ainsi dès l'Antiquité, qui a connu des protocoles impériaux parfois extrêmement précis et détaillés comme à Byzance. L'époque moderne que les historiens font courir de la fin du Moyen Age<sup>8</sup> jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle (1815), a été essentiellement caractérisée par un protocole inégalitaire résultant d'un principe d'inégalité entre les princes. On peut dire que c'est le temps des grandes disputes protocolaires. La période contemporaine verra s'affirmer à l'inverse un protocole égalitaire perçu comme un corollaire du principe d'égalité souveraine des Etats énoncé par le droit international public contemporain et plus particulièrement la charte des Nations unies (article 2, paragraphe 1).

### 1 - LE PROTOCOLE DANS L'ANTIQUITÉ

L'intérêt porté au cérémonial et au protocole, deux éléments étroitement liés, s'est ainsi manifesté dès l'Antiquité. On peut dire qu'avant de se transporter dans l'Europe monarchique, il s'est développé et codifié de façon étonnamment détaillée, dans les grands empires orientaux. En cohérence avec la sacralisation du souverain, ils ont en effet accordé « *une importance extrême au cérémonial*<sup>9</sup> ». C'est dans le cadre de l'Empire byzantin qu'il a

---

<sup>7</sup> De la Jus, *Recherches historiques sur le service des cérémonies à la cour de France et dans les principales cours d'Europe*, Paris, Hennuyer, 1857, p. 5.

<sup>8</sup> Puisqu'il faut bien fixer à une date, l'année 1453 est généralement acceptée pour tenir ce rôle : elle est celle de la prise de Constantinople par les Ottomans et voit les débuts de l'imprimerie qui va aider puissamment la Réforme à se répandre en Europe.

<sup>9</sup> Alain Plantey, *Principes de diplomatie*, Nouvelle édition, Paris, Pedone, 2000, p. 209.